

**Allocution prononcée par Denis MATHEN,  
Gouverneur de la province de Namur  
à l'occasion des vœux 2020 au personnel provincial**

Namur – *Delta* – Vendredi, le 10 janvier 2020

Monsieur le Président du Conseil provincial,  
Madame la Commissaire d'arrondissement,  
Monsieur le Député-Président,  
Madame et Messieurs les Députés provinciaux,  
Monsieur le Directeur général,  
Monsieur le Directeur financier,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Cabinet,  
Mesdames et Messieurs,

DPR, Déclaration de Politique Régionale ...

DPR : trois consonnes qui claquent désormais tel le fouet d'Indiana Jones sortant d'un speed coaching dans l'hacienda de Zorro, défenseur des causes perdues, avant de se lancer à la recherche de l'arche du même nom.

DPR, trois majuscules qui viennent de recevoir les titres officiels qui ont fait d'elles des lettres de noblesse inscrites au frontispice du bottin mondain de la nouvelle gouvernance contemporaine.

DPR, trois capitales ... d'imprimerie, jaillies des entrailles d'une capitale ... régionale et que d'aucuns considèrent comme pires que la peine capitale alors que d'autres les voient simplement dévoreuses ... de capital provincial.

DPR, trois lettres qui par deux fois ont prétendu vouloir changer le monde (pas la planète, je veux parler ici modestement du monde provincial, qui concerne quand même les 3 millions 700 mille Wallons) aussi sûrement que VHS avaient naguère changé notre rapport à la télévision.

Et pour cela, il a suffi de deux dates : 25 juillet 2017 ; 9 septembre 2019.

*« Réformer en profondeur les institutions provinciales et supprimer les organes provinciaux que sont le collège et le conseil provincial en les remplaçant par une représentation des communes »* tel était en substance le texte de la Déclaration de politique régionale de 2017 intervenue on s'en souvient dans un contexte politique régional alors inédit.

Un peu plus de deux années plus tard, le 9 septembre 2019, une nouvelle DPR était adoptée consécutivement aux élections de mai.

Le sort des provinces y était alors réglé en ces termes : on convenait de « *charger un groupe de travail ... d'étudier une réforme des provinces ... (qui)...reprennent progressivement à leur charge, ... (...)... les contributions communales au financement des zones de secours. ... (ce qui) ... permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis* ».

Leur destin était ainsi à nouveau scellé et tel l'anarchiste supposé du *Bazar de la charité*, par une miraculeuse intervention d'un bienveillant à leur égard, les voilà soustraites sur le fil à l'échafaud que j'évoquais à cette même occasion il y a un an et vers lequel on les avait lentement mais sûrement conduites.

Mieux, on leur traçait un nouvel avenir dans l'un des domaines les plus sensibles tant pour le citoyen que pour l'équilibre social, (j'en sais quelque chose, je m'en occupe au quotidien depuis 13 ans), celui de la sécurité civile, ... domaine soit dit en passant dans lequel, au travers notamment des écoles de sécurité (spécialement l'école du feu) et des partenariats régionaux des âges anciens, comme dirait Gandalf, notre province avait déjà trempé ou trempait encore sa madeleine, comme dirait Marcel Proust.

Plus question de suppression des organes élus, futur balisé sur un horizon de cinq ans au moins et nouvelles perspectives de compétences, on conviendra que le texte de 2019 apparaissait a priori telle une planche de salut solide que des courants marins providentiels auraient poussée vers un radeau de la Méduse jusque-là cerné par les dents de la mer.

Pourtant, pourtant, et je ne sais si c'est la proximité temporelle de la seconde, les œuvres de l'oubli dont profiterait déjà la première ou la conjonction des deux, j'ai l'impression qu'en deux ou trois mois, les intentions de 2019 ont fait couler autant d'encre et de salive, (si ce n'est de larmes) que celle de 2017 n'avait suscité d'incrédulités ou de regards méprisamment entendus en deux ans.

Quel est donc ce paradoxe qui fait que la pérennité inquiéterait plus que la disparition ; que la liberté de choisir rendrait plus fébrile que le fait du prince ; que la fin programmée serait préférable à de nouvelles responsabilités, à de nouveaux défis ?

Il faut néanmoins bien concéder que si la nouvelle DPR a poussé les zones de secours dans les bras des provinces en fixant la date ultime des épousailles, elle s'est bien gardée de souffler mot sur le trousseau et a même décidé unilatéralement le montant de la dot à une hauteur qui donnerait le tournis même à un Jason qui viendrait de retrouver la Toison d'or.

Alors y avait-il une troisième voie ? Peut-être ... celle de l'inertie et de l'immobilisme, celle du maintien en l'état.

Mais je n'ai aucun doute à ce propos, cette *voie* se serait avérée très vite voie de garage et *l'état*, celui du sursis.

Et puis rappelons-nous que l'idée de la sortie ... de secours trottait déjà dans les esprits depuis un certain temps.

Il reste à présent quatre ans et demi à la province pour négocier la manière de sortir par-là, la tête haute..., en levant néanmoins le voile sans trop tarder sur les moyens envisagés, sur les hypothèses de travail, sur les choix à opérer pour ce faire, sur les champs des possibles qu'il serait bon d'explorer sans qu'ils se révèlent être des champs de mines.

Car de choix, il devra indubitablement en être question. Mais faire un choix, n'est-ce pas une manière d'exercer sa liberté ?

« *Je vais te donner le choix que je n'ai jamais eu* » susurrerait Lestat le vampire à Louis ... certes en lui enfonçant les dents dans le cou mais en lui faisant en même temps le don de l'éternité.

Et le gouverneur dans tout cela ?

En notre qualité de commissaire du gouvernement, il nous reviendrait de nous assurer, en exécution d'une lettre de mission, de la mise en œuvre en interne des mesures nécessaires au bon aboutissement de l'objectif final.

Un peu comme si on demandait à James Bond de surveiller l'agenda de Miss Moneypenny.

Je sais, la comparaison est osée ... car d'un côté, je n'ai aucune autorisation OO (et c'est heureux) et de l'autre, il y a belle lurette que l'agenda de notre Moneypenny provinciale est soumis à bien d'autres contrôles que celui de l'agent maison du MI6 que d'aucuns voudraient voir en moi.

Ceci dit, je n'oublie pas non plus que je reste en parallèle organe de la gouvernance provinciale mais aussi un créateur de liens et un porte-drapeau du territoire, ainsi que le reconnaissait récemment le ministre wallon des pouvoirs locaux en réponse à une question parlementaire en confirmant que les gouverneurs de province doivent jouer « *un rôle de go-between entre les mondes industriel, académique et d'autres secteurs d'activité, avec, pour objectif, le développement économique et social de la province..* ».

Dès lors, si les choix concrets qui seront opérés vous concernent bien entendu au premier chef, ils me concernent également tout autant que la manière d'opérer ces choix ; leurs conséquences sur l'exécution des actuelles missions de notre province et sur son personnel, tout autant que le fonctionnement des zones de secours ; la garantie du maintien de services au public de qualité tout autant que l'équilibre budgétaire des pouvoirs locaux.

Et puis rappelons-nous quand même que le financement de la sécurité civile n'a pas débuté avec la loi de 2007 ... Avant elle, il y avait déjà des services incendie ... qu'il fallait déjà payer.

Ce serait un comble de l'oublier et de donner ainsi, par un tour de passe-passe dont seul Houdini avait le secret, un blanc-seing aux communes pour dépenser sans compter la nouvelle manne de dame providence régionale (serait-ce là la vraie signification de DPR ?) qui chez nous approche quand

même actuellement les 30 millions d'euros.

Enfin, aux municipalistes impatients, je dirai que dans le contexte de disette pour les communes, leur impatience est compréhensible voire légitime mais qu'ils se souviennent aussi du sort du Roi Midas dont l'emballement à s'enrichir lui assécha l'esprit aussi sûrement que la bouche.

Mesdames et Messieurs,

Dès aujourd'hui, il convient de se mettre au travail pour saisir à pleines mains ce qu'il faut envisager telle une opportunité qui peut durablement ancrer les provinces dans le paysage institutionnel.

J'ai la conviction que c'est de l'échange franc et constructif, du partage loyal d'informations, de la collaboration décomplexée, de certaines concessions peut-être, du courage politique doublé de l'innovation administrative aussi que pourront émerger des pistes sérieuses, raisonnables et acceptables pour atteindre l'objectif qui a été assigné, par une majorité démocratiquement choisie, par le biais de cette nouvelle DPR.

Ni vous, ni moi, ni le collègue provincial, ni les gestionnaires communaux, ni le gouvernement wallon, nous ne sommes des super héros aux super pouvoirs, des figures de légende à la force surhumaine, des personnages fabuleux ou romanesques dotés d'aptitudes hors du commun, des magiciens aux capacités surnaturelles ... ça tombe bien, personne ne nous le demande.

Restons dès lors nous-mêmes, accomplissons dans l'esprit que je viens d'évoquer les tâches et les devoirs qui nous sont dévolus et disons-nous que l'avenir réserve souvent des surprises ... alors, comme le chantait Mylène Farmer, ... *pourvu qu'elles soient douces* !

Très bonne année 2020 à toutes et à tous.